

## COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **DYVI LIVE**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Avenue Charles-Quint

N°: 576

Boîte:

Code postal: 1082

Commune: Berchem-Sainte-Agathe

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet: [www.dyviline.com](http://www.dyviline.com)

Numéro d'entreprise

BE 0537.225.986

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

01-08-2013

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

18-06-2014

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

30-07-2013

au

31-12-2013

Exercice précédent du

-

au

-

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 5.1, C 5.2.1, C 5.2.2, C 5.2.3, C 5.2.4, C 5.3.1, C 5.3.3, C 5.3.4, C 5.3.5, C 5.3.6, C 5.4.1, C 5.4.2, C 5.4.3, C 5.5.1, C 5.5.2, C 5.8, C 5.11, C 5.13, C 5.16, C 5.17.2

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

### **EVS BROADCAST EQUIPMENT SA**

BE 0452.080.178

Rue Bois Saint Jean 16

4102 Ougrée

BELGIQUE

Début de mandat: 30-07-2013

Fin de mandat: 30-07-2019

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**BAYERS** Nicolas

**JANSSEN** Johannes

Reistraat 53  
3620 Lanaken  
BELGIQUE

Début de mandat: 30-07-2013

Fin de mandat: 30-07-2019

Administrateur délégué

**BDO REVISEURS D'ENTREPRISES Soc.Civ. SCRL (B-00023)**

BE 0431.088.289  
Rue Waucomont 51  
4651 Battice  
BELGIQUE

Début de mandat: 30-07-2013

Fin de mandat: 19-05-2016

Commissaire

Représenté directement ou indirectement  
par:

**COLSON** Christophe (A-02033)

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

---

\* Mention facultative.

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b>2.150</b>	
<b>Frais d'établissement</b>	5.1	20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5.2	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	5.3	22/27	<b>2.150</b>	
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	2.150	
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	5.4/5.5.1	28		
Entreprises liées	5.14	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>112.971</b>	
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>60.000</b>	
Stocks		30/36	60.000	
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	60.000	
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>14.966</b>	
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	14.966	
<b>Placements de trésorerie</b>	5.5.1/5.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>12.089</b>	
<b>Comptes de régularisation</b>	5.6	490/1	<b>25.917</b>	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>115.122</b>	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	<b><u>-144.929</u></b>	
<b>Capital</b>	5.7	10	<b>100.000</b>	
Capital souscrit		100	100.000	
Capital non appelé		101		
<b>Primes d'émission</b>		11		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>		14	<b>-244.929</b>	
		(+)/(-)		
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5		
<b>Impôts différés</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>260.050</u></b>	
<b>Dettes à plus d'un an</b>	5.9	17	<b>107.500</b>	
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	107.500	
<b>Dettes à un an au plus</b>		42/48	<b>151.928</b>	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	116.757	
Fournisseurs		440/4	116.757	
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	35.171	
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9	35.171	
Autres dettes		47/48		
<b>Comptes de régularisation</b>	5.9	492/3	<b>622</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>115.122</b>	

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/74	<b>404</b>	
Chiffre d'affaires	5.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	404	
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/64	<b>243.106</b>	
Approvisionnements et marchandises		60	0	
Achats		600/8	60.000	
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-60.000	
Services et biens divers		61	151.095	
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	91.862	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	149	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7		
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>-242.702</b>	
<b>Produits financiers</b>		75	<b>71</b>	
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	5.11	752/9	71	
<b>Charges financières</b>	5.11	65	<b>2.297</b>	
Charges des dettes		650	859	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	1.439	
<b>Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)</b>		9902	<b>-244.929</b>	
<b>Produits exceptionnels</b>		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
<b>Charges exceptionnelles</b>		66		
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>-244.929</b>	
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	5.12	67/77		
Impôts		670/3		

Ann.

Régularisations d'impôts et reprises de provisions  
fiscales

**Bénéfice (Perte) de l'exercice** (+)/(-)

**Prélèvements sur les réserves immunisées**

**Transfert aux réserves immunisées**

**Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter** (+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
77		
9904	<b>-244.929</b>	
789		
689		
9905	<b>-244.929</b>	

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>-244.929</b>	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	-244.929	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P		
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
<b>Affectations aux capitaux propres</b>	691/2		
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) 14	<b>-244.929</b>	
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/6		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		



**ANNEXE**  
**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	2.299	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	8182		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	<b>2.299</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	8242		
	(+)/(-)		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	149	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	8312		
	(+)/(-)		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	<b>149</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	23	<b><u>2.150</u></b>	

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF****PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS****Actions et parts**

Valeur comptable augmentée du montant non appelé  
Montant non appelé

**Titres à revenu fixe**

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

Avec une durée résiduelle ou de préavis  
d'un mois au plus  
de plus d'un mois à un an au plus  
de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Charges à reporter liées à des foires  
Divers

Exercice
23.393
2.824

## ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

### ETAT DU CAPITAL

#### Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice  
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	
100	100.000	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
Catégories d'actions  
nominatives

Codes	Montants	Nombre d'actions
	100.000	100
8702	XXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXX	

Actions nominatives  
Actions au porteur et/ou dématérialisées

#### Capital non libéré

Capital non appelé  
Capital appelé, non versé  
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

#### Actions propres

Détenues par la société elle-même  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes  
Détenues par ses filiales  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes

#### Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion  
Montant des emprunts convertibles en cours  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
Suite à l'exercice de droits de souscription  
Nombre de droits de souscription en circulation  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

#### Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

#### Parts non représentatives du capital

Répartition  
Nombre de parts  
Nombre de voix qui y sont attachées  
Ventilation par actionnaire  
Nombre de parts détenues par la société elle-même  
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

### STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

EVS Broadcast Equipment SA : 95 actions souscrites en numéraires , soit 95 000 euros  
Philippe Van Walle : 5 actions souscrite en numéraire, soit 5 000 euros

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

42

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	107.500

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

8912

**107.500**

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

8913

**DETTES GARANTIES**

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

9061

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

Emprunts obligataires non subordonnés  
 Dettes de location-financement et assimilées  
 Etablissements de crédit  
 Autres emprunts  
 Dettes commerciales  
 Fournisseurs  
 Effets à payer  
 Acomptes reçus sur commandes  
 Dettes fiscales, salariales et sociales  
 Impôts  
 Rémunérations et charges sociales  
 Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

Codes	Exercice
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

**Impôts**

Dettes fiscales échues  
 Dettes fiscales non échues  
 Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales**

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale  
 Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	
450	
9076	
9077	35.171

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice



**IMPÔTS ET TAXES**

**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

**Impôts sur le résultat de l'exercice**

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

**Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

**Sources de latences fiscales**

- Latences actives
  - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
  - Autres latences actives

- Latences passives
  - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**

**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

- A l'entreprise (déductibles)
- Par l'entreprise

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	31.178	
9146	27.612	
9147	14.264	
9148		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	280/1		
Participations	280		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
<b>Créances sur les entreprises liées</b>	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
<b>Placements de trésorerie</b>	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>	9351	<b>74.243</b>	
A plus d'un an	9361	60.000	
A un an au plus	9371	14.243	
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
<b>ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	282/3		
Participations	282		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
<b>Créances</b>	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
<b>Dettes</b>	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

NEANT

Exercice
0



**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances

**Garanties constituées en leur faveur**

Conditions principales des garanties constituées

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Conditions principales des autres engagements

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	<b>5.000</b>
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés**

**DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS****Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés**

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés

**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE**

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

EVS Broadcast Equipment SA  
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand  
BE 0452.080.178  
Rue Bois Saint Jean 16  
4102 Ougrée  
BELGIQUE

---

\* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

**Etat des personnes occupées****Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Au cours de l'exercice		Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>					
Temps plein		1001	1	1	
Temps partiel		1002			
Total en équivalents temps plein (ETP)		1003	1	1	
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>					
Temps plein		1011	623	623	
Temps partiel		1012			
Total		1013	623	623	
<b>Frais de personnel</b>					
Temps plein		1021	91.862	91.862	
Temps partiel		1022			
Total		1023	91.862	91.862	
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>		1033			

Au cours de l'exercice précédent		Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP		1003			
Nombre d'heures effectivement prestées		1013			
Frais de personnel		1023			
Montant des avantages accordés en sus du salaire		1033			

**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)**

**A la date de clôture de l'exercice**

**Nombre de travailleurs**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

**Par sexe et niveau d'études**

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

**Par catégorie professionnelle**

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	1		1
110	1		1
111			
112			
113			
120	1		1
1200			
1201			
1202			
1203	1		1
121			
1210			
1211			
1212			
1213			
130			
134	1		1
132			
133			

**Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise**

**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150		
151		
152		

**Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice****Entrées**

**Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1		1
210	1		1
211			
212			
213			

**Sorties**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305			
310			
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343			
350			

**Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### RÈGLES D'ÉVALUATION

#### 1. Règles d'évaluation des comptes sociaux

##### 1.1. Actif

##### Généralités

Les comptes annuels sont établis dans le respect de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes annuels des entreprises.

Frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles

Les frais d'établissement, les immobilisations incorporelles et corporelles sont repris dans le bilan à leur valeur d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

Rubrique Taux d'amortissement

Frais d'établissement 33 % à 100 %

Constructions 5 %

Frais d'architectes et experts 33 % à 100 %

Matériel roulant 20 % à 33 %

Logiciel et matériel informatique 25 % à 33 %

Mobilier et matériel de bureau 10 % à 33 %

Installations, machines et outillage 10 % à 33 %

Autres immobilisations corporelles 25 % à 33 %

##### Stocks

Les approvisionnements, produits finis et marchandises sont évalués à leur prix d'acquisition suivant la méthode FIFO, ou à la valeur du marché à la date de clôture de l'exercice lorsque cette valeur est inférieure.

##### Créances à un an au plus

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sur créances sont actées

lorsque la valeur de réalisation estimée de ces créances

semble être inférieure à leur valeur nominale et sont

reprises si elles ne sont plus nécessaires.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et valeurs disponibles sont

inscrits à leur valeur nominale.

##### 1.2. Passif

##### Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir tous les

risques et pertes prévisibles auxquels la société est

exposée.

##### Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les provisions

fiscales et sociales sont fixées par l'évaluation de

la dette la plus probable.

##### 1.3. Règles de conversion de l'actif et du passif

##### en devises

Les créances, dettes, placements de trésorerie et valeurs

disponibles en devises sont inscrits au bilan au cours de

la date de clôture. Tant les écarts de conversion positifs

que négatifs sont portés en compte de résultats.

##### 1.4. Subsidés et avances récupérables

Conformément à l'avis 138/1 de la C.N.C., les avances

récupérables accordées par la Région Wallonne au profit

d'activités de recherche appliquée ou de développement

sont comptabilisées en produits d'exploitation, et

leur remboursement en charges d'exploitation.

Les subsidés en capital accordés par les autorités publiques

et relatifs à des investissements d'actifs corporels

sont pris en compte à partir de leur date d'attribution

et ensuite affectés en produits au prorata des amortissements.

Ils figurent dans les postes VII. Subsidés en

capital et IX B. Impôts différés et latences fiscales. Selon

les normes comptables, leur amortissement est imputé

en produits financiers et en prélèvements sur impôts

différés.

##### 1.5. Contrat de location (DYVI comme bailleur)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur base de la substance de l'accord.

##### a. Locations financières

Lorsque des actifs sont loués sous contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements locatifs futurs est enregistrée comme

produits acquis (au sein des créances commerciales). La différence entre la créance totale brute (loyers et financement) et la valeur des

produits acquis est comptabilisée comme produit financier non acquis.

##### b. Locations simples

Lorsque des actifs sont mis en location sous un contrat de location simple, l'actif est inclus au bilan en fonction de sa nature. Le produit de

location est comptabilisé sur la durée de la location sur une base linéaire.

## Dyvi Live SA

**Société anonyme**  
**Avenue Charles-Quint 576**  
**1082 Berchem-Sainte-Agathe**  
**Belgique**  
**0537.225.986**  
**Registre des personnes morales Bruxelles**

(la société)

**Rapport annuel du conseil d'administration du 28 mai 2014 conformément  
aux articles 95 et 96 du Code des Sociétés**

### 1. INTRODUCTION

Le conseil d'administration de la société a l'honneur de présenter le présent rapport (le **rapport**) aux actionnaires de la société afin de rendre compte de sa gestion de la société durant la période du 30 juillet 2013 au 31 décembre 2013 (l'**exercice**), en vue des résolutions écrites que les actionnaires de la société prendront à cet égard. Ce rapport a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des Sociétés.

### 2. RAPPORT

#### 2.1 Affectation du résultat

La perte de l'exercice s'élève à -244.929 EUR.

Nous vous proposons de reporter la perte à la prochaine année comptable.

#### 2.2 Exposé sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes

##### 2.2.1 Évolution des affaires, résultats et situation de la société

La société, dont l'actionnaire majoritaire est EVS Broadcast Equipment SA, a été constituée en vue d'assurer le marketing et la distribution de nouveaux produits audiovisuels produits par la société Scalable Video Systems GmbH, dont EVS Broadcast Equipment SA est actionnaire.



La perte constatée dans ce rapport s'explique par le fait que l'activité de distribution de la société ne pourra être mise en œuvre qu'une fois que ces produits audiovisuels seront finalisés et prêts à être commercialisés, à savoir dans le courant du second semestre de l'année 2014.

Vu l'absence de chiffre d'affaires en 2013, la société présente une perte d'exploitation qui s'élève à -242.702 EUR et une perte avant impôt de -244.929 EUR.

### **2.2.2 Principaux risques et incertitudes**

Vu les développements mentionnés ci-dessus, les risques et incertitudes encourus par la société sont essentiellement liés à l'accueil du marché quant aux produits audiovisuels que la société entend distribuer. La société ne présente cependant pas de risques majeurs en matière de crédit, de liquidité ou de trésorerie compte tenu du soutien financier apporté par le groupe EVS.

### **2.3 Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice**

Après la clôture de l'exercice, le conseil d'administration a soumis aux actionnaires un rapport en date du 4 avril 2014 conformément à l'article 633 du Code des Sociétés suite à la constatation en date du 7 mars 2014 d'une perte de la société justifiant l'application de l'article 633 du Code des Sociétés. Les actionnaires de la société ont ensuite approuvé la continuité des activités de la société par leurs décisions écrites en date du 18 avril 2014.

### **2.4 Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société**

La date de finalisation et de commercialisation des nouveaux produits audiovisuels produits par la société Scalable Video Systems GmbH est une circonstance susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

### **2.5 Activités en matière de recherche et de développement**

Aucune activité en matière de recherche et développement n'a été effectuée par la société pendant l'exercice.

### **2.6 Succursales de la Société**

La société n'a pas de succursales.

### **2.7 Justification de l'application des règles comptables de continuité**

Le bilan fait apparaître une perte reportée. Conformément à l'article 96 du Code des Sociétés, le conseil d'administration juge que l'application des règles comptables de

continuité est justifiée sur la base des prévisions de la société ainsi que de ses possibilités de financement au travers du groupe EVS.

## 2.8 Utilisation des instruments financiers

Il n'y a pas eu d'utilisation d'instruments financiers par la société.

## 2.9 Membre[s] du comité d'audit

Vu que la société n'a pas de comité d'audit (et n'est pas sous l'obligation d'en avoir un), il n'y a pas lieu de justifier l'indépendance et la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit.

## 3. DÉCHARGE

### 3.1 Décharge générale

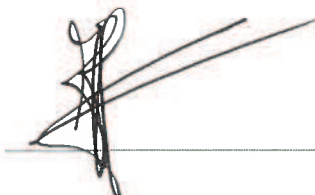
Le conseil d'administration de la société propose aux actionnaires de donner décharge aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice.

### 3.2 Décharge spéciale

Le conseil d'administration de la société propose aux actionnaires de donner une décharge spéciale aux administrateurs (i) pour ne pas avoir convoqué l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à la date et selon les modalités prescrites par les statuts de la société et le Code des Sociétés et (ii) pour autant que de besoin, pour toutes autres infractions aux statuts de la société ou au Code des Sociétés.

---

Ce rapport a été établi et approuvé par le conseil d'administration de la société au siège social de la société à la date mentionnée au début de ce rapport. Ce rapport a été signé en deux copies originales, une copie originale devant être tenue au siège social de la société, et l'autre copie originale devant être déposée auprès de la Banque Nationale de Belgique.



Johannes Janssen  
Administrateur-délégué



EVS Broadcast Equipment SA  
Administrateur  
Représentée par Nicolas Bayers  
Représentant permanent

**DYVI LIVE S.A.**

**Rapport du commissaire à l'assemblée générale  
des actionnaires sur les comptes annuels  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2013**

## **Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme DYVI LIVE sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

### **Attestation sans réserve des comptes annuels, avec paragraphe explicatif**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société anonyme DYVI LIVE pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 115.122 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de -244.929 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société visant à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

4.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Malgré des pertes significatives affectant la situation financière de la société, les comptes annuels sont établis en supposant la poursuite des activités de l'entreprise. Cette hypothèse n'est justifiée que dans la mesure où la société continue à recevoir le soutien financier de ses actionnaires. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le rapport de gestion où, conformément à l'article 96, 6° du Code des sociétés, l'organe de gestion justifie l'application des règles d'évaluation appropriées aux perspectives de continuité. Les comptes annuels n'ont pas fait l'objet d'ajustements touchant à l'évaluation et à la classification de certaines rubriques du bilan qui pourraient s'avérer nécessaires si la société n'était plus en mesure de poursuivre ses activités.

### Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Liège, le 3 juin 2014



BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL  
Commissaire  
Représentée par Christophe COLSON